

Pour bien montrer la gravité du problème, je me reporte au volume I, à la page 2:13 des *Comptes publics du Canada de 1979*. Le paragraphe 4 dit ce qui suit:

En plus des engagements envers les tiers enregistrés sur l'état de l'actif et du passif, il existe des éléments de passif éventuel... Ce passif éventuel comprend les emprunts des sociétés de la Couronne, lesquelles sont mandataires du gouvernement. En principe, ces emprunts sont directement imputables au Fonds du revenu consolidé.

Ces éléments de passif éventuel s'élèvent au total à 28.5 milliards de dollars, soit presque la moitié de l'ensemble des dépenses gouvernementales pour une année financière donnée. Deux milliards et demi de dollars vont aux emprunts des sociétés de la Couronne qui sont des agents du gouvernement, 500 millions de dollars constituent les garanties du principal et des intérêts des sociétés de la Couronne qui ne sont pas des agents du gouvernement et 25.5 milliards de dollars sont consacrés aux autres garanties en cours et éléments de passif éventuel. Monsieur l'Orateur, aucune entreprise ne pourrait supporter de tels éléments de passif éventuel sans donner plus de renseignements que ne fournit actuellement le gouvernement.

Il y a aussi d'autres sociétés de la Couronne dont je n'ai pas parlé dans mes observations. Je veux parler de celles qui effectuent leurs propres emprunts; elles se procurent elles-mêmes des fonds auprès des marchés financiers, mais l'emprunt de ces fonds n'a pas besoin d'être approuvé par un projet de loi portant affectation de crédits. Ils ne sont pas considérés comme des dépenses gouvernementales et ne concernent en rien les besoins de liquidités du gouvernement fédéral. Ces sociétés ne sont plus inscrites dans les livres du gouvernement fédéral et certains de leurs emprunts n'apparaissent plus dans les comptes fédéraux. Je crois que c'est le cas de Petro-Canada et la Société pour l'expansion des exportations est probablement dans la même situation. De toute façon, ces sociétés peuvent emprunter elles-mêmes sur les marchés financiers.

Ces emprunts indépendants de ces sociétés de la Couronne créent beaucoup de confusion dans les comptes fédéraux. D'abord, si ces sociétés obtiennent des capitaux soit par voie d'un bill du Parlement, soit de leur propre chef, certains emprunts figurent dans les comptes fédéraux alors que d'autres ne figurent pas. La comptabilité s'en trouve compliquée car dans les deux cas les fonds sont empruntés par un organisme de l'État. Deuxièmement, puisque le gouvernement garantit les emprunts indépendants de la société, il est obligé de rembourser l'ensemble de l'emprunt si la société est en défaut. Les emprunts indépendants des sociétés de la Couronne sont des éléments de passif éventuel du gouvernement fédéral. Ils ne figurent pas dans les grands livres, mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement doit les rembourser le cas échéant. C'est probablement tout ce que j'ai à dire sur la question pour l'instant.

Dans tout ce qui a été présenté à la Chambre aujourd'hui ou dans toutes les observations que j'ai faites jusqu'à maintenant, il n'a pas été fait mention d'un autre élément de passif éventuel. Dans *Les comptes publics du Canada de 1979* on parle des pensions sans capitalisation. Voici ce qu'on peut lire à la page 7.8 du Volume I, sous le titre «Compte de prestations de retraite supplémentaires»:

Ce compte a été établi en vertu de la loi sur les prestations de retraite supplémentaires qui prévoit pour le paiement des prestations de pension augmentées provenant de l'indexation. Aucune évaluation actuarielle du compte n'est nécessaire. L'actuaire en chef du département des Assurances a estimé que si les

Comptes du Canada—Loi

principes du financement actuariel étaient appliqués au point de pouvoir déterminer le coût futur des prestations payées aux pensionnés actuels des comptes de pension de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 1979, un montant supplémentaire de 2.6 milliards devrait être crédité au compte afin de démontrer la valeur actuelle de ces prestations à cette date. Ce montant est basé sur un taux d'intérêt estimé à 6.5 p. 100.

● (2050)

Nous entendons citer bien d'autres exemples de passif non couvert, surtout à propos des fonds de pension. Je tiens à dire au président du Conseil du Trésor et à ses collègues du gouvernement qu'il leur reste encore bien des problèmes à régler. Le bill C-22 constitue un progrès, mais comme le sait très bien le président du Conseil du Trésor en tant qu'ancien président du Comité des comptes publics, si je puis emprunter une des expressions favorites de son chef, il a encore beaucoup de chemin à faire avant de pouvoir se reposer et avant que les comptes publics du Canada se trouvent dans l'état où ils devraient être.

Nous espérons que ce bill sera débattu sincèrement, car il s'est fait attendre. Je crois qu'il y aura seulement un autre orateur de mon parti. Nous avons accepté avec plaisir de renvoyer ce bill au comité plénier comme l'a suggéré le leader du gouvernement à la Chambre. Tous les membres du comité des comptes publics et le président du Conseil du Trésor savent très bien que nous avons déjà suffisamment à faire avec le rapport du Vérificateur général qui nous est renvoyé en permanence et les comptes publics à proprement parler. Il est inutile de nous renvoyer ce bill pour une longue étude.

Le ministre m'a communiqué certains amendements qu'il va proposer à l'étape du comité. Je vais profiter des instants qui nous restent avant de nous former en comité plénier pour examiner ces motions. Nous espérons pouvoir nous atteler à la tâche, monsieur l'Orateur.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole ce soir en tant que critique du Conseil du Trésor pour le Nouveau parti démocratique au sujet du bill C-22, tendant à régulariser les Comptes du Canada et à modifier diverses dispositions qui se rattachent à ces comptes. J'ai entendu avec plaisir le député de Vancouver-Quadra (M. Clarke), qui préside le comité des comptes publics dont je fais partie, dire que le bill que nous devons étudier en deuxième lecture et, espérons-le en troisième lecture ce soir, est le même que celui que les conservateurs ont présenté il y a quelques mois. Cela montre encore une fois qu'il n'y a absolument aucune différence entre le parti conservateur et le parti libéral.

Une voix: C'est nous qui avons présenté ce bill.

M. Anguish: Ils l'ont présenté. Néanmoins, les Canadiens ont décidé de ne pas accepter les autres mensonges présentés par le parti conservateur qui ont causé leur défaite aux élections du 19 février.

Une voix: Du 18 février.

M. Anguish: Une bonne part du mérite de la présentation de ce bill revient au président du Conseil du Trésor (M. Johnston), ce dont je le félicite avec son secrétaire parlementaire, mais il n'y a pas lieu pour le parti libéral de s'en féliciter parce qu'il a mis des années pour mettre les comptes publics en rapport avec la situation véritable des dépenses. Une part du mérite en revient certainement aux conservateurs. Malheureusement, très peu de leurs initiatives ont trouvé grâce aux yeux